



Réunion d'information fournisseurs

Académie du Climat

Élaboration et animation d'ateliers pédagogiques

Présentation des directions intervenantes dans le projet

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS (DFA)

- **Clarisse PICARD**, Cheffe du Service achats 1 « Fonctionnement de la collectivité »
- **Baya MILIDES**, Cheffe du domaine « Prestations intellectuelles »
- **Jacqueline HEINRY**, Acheteuse
- **Alexis MALAVIEILLE**, Responsable adjoint du bureau des marchés 1
- **Isabelle GENIN**, Responsable du Pôle exécution des marchés

ACADEMIE DU CLIMAT (ADC)

- **Sandrine DE HARO**, Directrice opérationnelle
- **Gwladys BAILLY**, Coordinatrice de l'équipe de médiation et chargée de la programmation

Sommaire

01 La commande
publique
parisienne

02 Présentation du
projet et enjeux

03 Calendrier
prévisionnel

04 Comment
répondre à nos
consultations?

05 Questions /
Réponses

01

La commande publique parisienne

La commande publique parisienne

En quelques chiffres clés



3 milliard € par an
(concessions et marchés)



70% de PME dans le
portefeuille
fournisseurs



70 % des consultations
intégrant une
disposition
environnementale

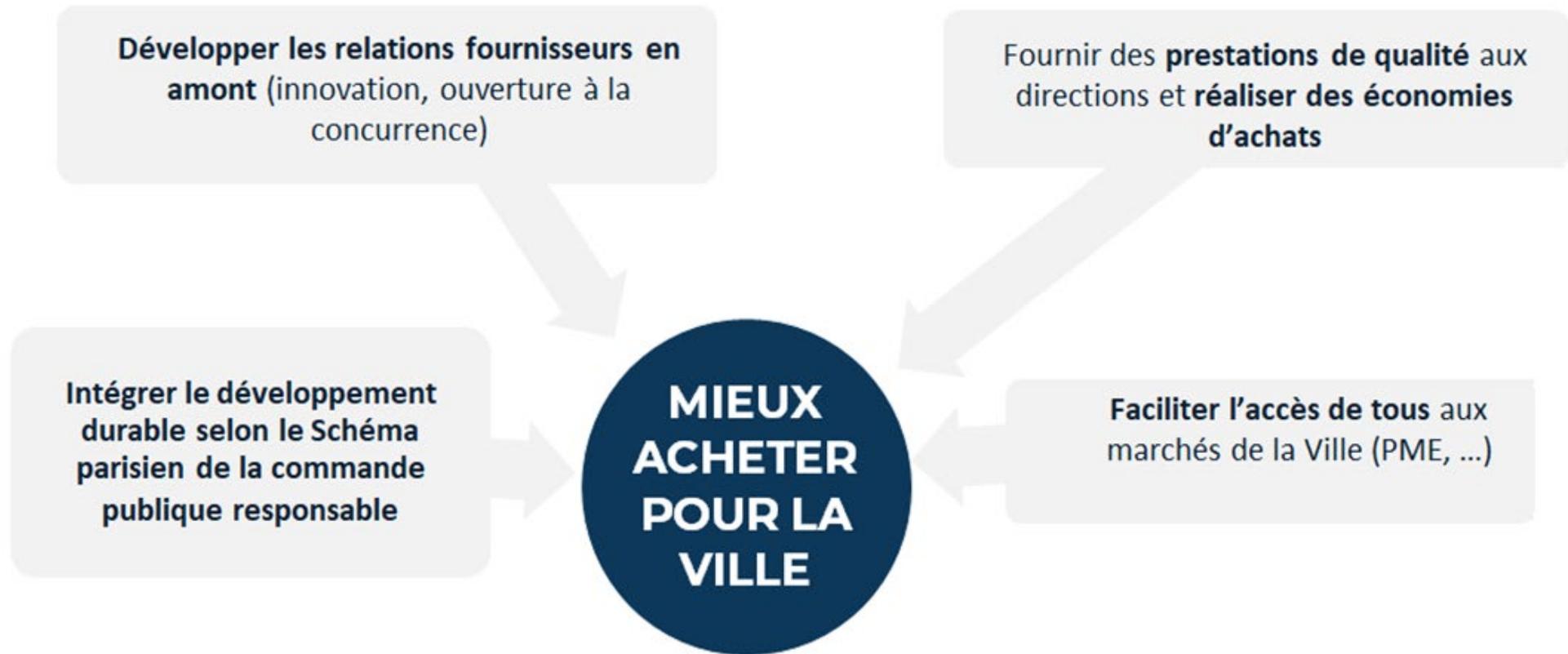
< 30 jours de délai
moyen de paiement

40% du montant des
achats adressé aux
PME



Politique achat de la Ville de Paris

Objectifs clés



2^{ème} Schéma parisien de la commande publique responsable

Orientations politiques

- **L'accès de tous les acteurs économiques** à la commande publique parisienne : TPE/PME, structures de l'ESS, entreprises locales, etc.
- L'intégration d'une **culture du coût global** pour répondre aux enjeux de transition écologique et solidaire du territoire parisien
- Un renforcement de **l'effectivité des outils d'achats responsables** pour tous les contrats de la commande publique parisienne



Les grands principes de la commande publique

Charte de déontologie Achats de la Ville de Paris

<https://www.paris.fr/pages/achats-et-marches-publics-3526#la-politique-fournisseur>

La Ville de Paris a mis en place une **charte de déontologie achats** pour permettre aux acheteurs de développer des relations transparentes avec les fournisseurs

Les rencontres fournisseurs doivent respecter les **grands principes de la commande publique** et les règles déontologiques de l'achat



02

Présentation du projet et enjeux

L'Académie du Climat

Présentation du projet

- L'objectif de l'Académie du Climat est de **doter les jeunes générations d'un pouvoir d'action, avec des apports théoriques et pratiques**, indispensable pour leur permettre de faire face aux grands enjeux climatiques et environnementaux.
- Les parcours pédagogiques accompagnent les jeunes de la sensibilisation jusqu'à l'engagement, avec pour mot d'ordre : **apprendre par le "faire"**.
- L'Académie doit permettre à chacun de **comprendre comment réduire au quotidien son empreinte carbone** et adopter un mode de vie adapté aux futurs aléas climatiques.
Les jeunes apprennent, par exemple , cuisiner des recettes végétariennes avec des produits locaux et de saison, sans gaspillage, réparer un vélo ou coudre pour réparer des habits ou donner une seconde vie à des tissus
- **Méthodologie du test & learn** : évaluation et amélioration du projet au fur et à mesure, selon 3 critères : association des jeunes et réponse à leurs besoins, expertise scientifique & innovation pédagogique

L'Académie du Climat

Un lieu modulable, inclusif accueillant divers publics

- Les **primaires et collégiens en semaine** : ateliers modulaires sur toutes thématiques, et outils pédagogiques pour prolonger la démarche de classe. Elle intervient aussi dans les établissements.
- **Les jeunes de 15 à 25 ans le soir et le week-end** : ateliers, conférences, cercles de parole, formation et orientation vers les métiers de la transition écologique. Intégration de ces jeunes dans les missions de l'ADC (gouvernance partagée)
- **Les familles** ont accès à l'ensemble des offres dans un format adapté durant les vacances et les week-ends.
- **Pour tous en accès libre** : des expositions, spectacles, débats d'idées, ateliers, des espaces de travail, cour végétalisée, un tiers-lieu buvette, participent à la richesse du lieu.
- **Développement d'un incubateur** accompagnant des projets professionnels et soutenant des associations, préparant aux métiers de la transition
- **Espace de rencontres professionnelles** à travers des forums, afterworks et cercles de parole

L'Académie du Climat

L'offre pédagogique existante

8 thématiques organisées sous forme de parcours avec l'ambition de faire découvrir les grands enjeux de la transition écologique par le jeu (fresques), l'expérience d'une solution concrète et durable au travers d'un atelier pratique (main à la pâte).

Ateliers en animation hybride : médiateurs de la structure et marché actuel de contenu



Renouvellement des marchés

État des lieux des marchés en cours d'exécution

- **17 marchés** d'élaboration et d'animation d'ateliers sur des thématiques variées
- **Différenciation** entre les ateliers didactiques et les ateliers pratiques
- **Volumétrie** : plus de 400 ateliers par trimestre jusqu'à l'été 2022
- **Durée du marché** : 12 mois non reconductible



Renouvellement des marchés

Offre à venir en cours de définition

- Définition affinée des publics cibles et de l'offre adaptée aux différents publics concernés (scolaires, collégiens, enseignement secondaire etc.). Volonté de s'adresser encore plus aux 15/25 ans et aux acteurs de la transition
- Évolution pressentie des prestations demandées vers de plus en plus d'ateliers pratiques
- Modulation de la durée marché



03

Calendrier prévisionnel

Calendrier prévisionnel

Principales étapes



04

Comment répondre à nos consultations?

Accéder aux marchés franciliens

Maximilien : le portail des marchés publics franciliens

<http://maximilien.fr>(accès à l'Espace Entreprises)

- Une inscription simplifiée
- Accès à la programmation achats des collectivités d'IDF
- Inscription à l'alerte email automatique
- Outil privilégié pour les échanges avec les soumissionnaires par messagerie sécurisée

Recommandations pour répondre à nos consultations

Plusieurs voies possibles

- **Seule** : l'entreprise dispose des capacités et des moyens
- **En groupement (co-traitance)** : groupement momentané d'entreprises (GME), s'associer pour être plus pertinent
 - ✓ L'intérêt : réunir des compétences et / ou des capacités
- **Sous-traitance** : dans ce cas, aucun lien contractuel entre le sous-traitant et la personne publique. Permet également d'apporter des compétences et/ou capacités

La cotraitance ou la sous-traitance comme modalité d'accès à la commande publique

Selon les informations obtenues à la lecture des pièces du marché, et en vue de soumissionner à un marché public, une entreprise / association doit se poser les questions suivantes :

- A-t-elle les moyens de proposer seule une réponse adaptée au marché ?
- Dispose-t-elle des capacités suffisantes ?
- Est-elle en mesure d'exécuter les prestations objet du marché ?

Si la réponse est positive : l'entreprise / association peut présenter une candidature individuelle et donc répondre seule.

Lorsque le candidat ne possède pas toutes les capacités requises par le marché, ou lorsque les moyens nécessaires pour l'exécution du marché sont importants, plusieurs possibilités se présentent :

- Une candidature en cotraitance
- Une candidature et/ou une offre avec sous-traitance
- En cours d'exécution, un ou plusieurs sous-traitant(s)

Répondre à nos consultations – Une offre optimisée

Nos attentes

Des solutions répondant aux besoins exprimés avec :

- **Un mémoire technique exhaustif et clair** qui respecte le cadre de réponse fourni par la Ville (Cadre de Mémoire Technique)
- **Une offre optimisée en fonction des critères**, énoncés au règlement de consultation avec leurs pondérations

Recommandations concernant la dématérialisation

Nos conseils

- Pour toutes les consultations lancées depuis le 1er octobre 2018, SEULS LES PLIS ELECTRONIQUES SONT ACCEPTES
- Tester votre configuration en ligne
- Pas de signature (manuscrite ou électronique) exigée au moment du dépôt du pli
- Faire une copie de sauvegarde

Quelle signature électronique ?

Signature exigée pour l'attributaire **UNIQUEMENT**

Quelles **pièces** ?

- ACTE D'ENGAGEMENT
- MISE AU POINT LE CAS ECHEANT
- DC4 (ACTE DE SOUS-TRAITANCE) LE CAS ECHEANT



Préconisation d'acquérir un **CERTIFICAT ELECTRONIQUE NOMINATIF** qui garantit :

- LA PERIODE DE VALIDITE
- LA CHAINE DE CERTIFICATION
- LA NON REVOCATION
- LA NON REPUDIATION

Obtenir la signature :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation-publication-version-3-janvier-2019-des-guides-tres-pratiques-pour-accompagner>

L'attribution du marché

L'attributaire pressenti doit fournir un ensemble de documents suite à l'attribution du marché et notamment :

- L'ensemble des pièces permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public
- L'Acte d'engagement dûment complété et signé
- Les pouvoirs nécessaires à la signature du marché et les pouvoirs financiers (le cas échéant)
- La répartition des paiements dans le cadre d'un groupement

Si l'opérateur économique n'est pas en mesure de fournir les documents demandés permettant de vérifier la non-interdiction de soumissionner à un marché public, le pouvoir adjudicateur devra se reporter sur le candidat ayant proposé la deuxième offre la mieux classée.

La sous-traitance

Selon le code de la commande publique, articles R2193 et suivants

Chaque sous-traitant est présenté par le titulaire du marché au pouvoir adjudicateur qui **accepte et agréé ses conditions de paiement**

La sous-traitance totale est interdite

Le paiement direct est OBLIGATOIRE lorsque le contrat de sous-traitance est > 600 € TTC

Toute renonciation au paiement direct est réputée non écrite (CCP L2193-11)

Mise en œuvre EN COURS D'EXECUTION du marché :

Acte spécial - formulaire DC4 (modèle minefi – ci-joint adapté par la VILLE DE PARIS/DFA et notice explicative)

DC4 (cosigné par le sous-traitant), établi par l'entreprise qui sous-traite et qui précise:

- La Nature des prestations sous-traitées
- Le Nom du sous-traitant (*entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc. – SIRET – dénomination sociale*)
- Le Montant maximum à lui payer
- Les Conditions de paiements : compte bancaire et joindre un RIB-IBAN au DC4
- Les conditions de variation de prix (*si les modalités de variation des prix prévues au cahier des clauses administratives particulières CCAP sont applicables au sous-traitant*)
- Le cas échéant, les capacités du sous-traitant sur lesquelles le titulaire s'appuie (*ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 par le titulaire*)

La sous-traitance (suite)

Le sous-traitant produit les mêmes éléments que l'entreprise titulaire lors de l'attribution :

Une déclaration sur l'honneur de non-interdiction de soumissionner signée par le représentant légal de la société sous-traitante

Les certificats fiscaux et sociaux de déclaration et de paiement des impôts et TVA ;

Attestation de fournitures des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions datant de moins de 6 mois ;

Liste nominative des salariés étrangers employés avec date d'embauche, nationalité, n° d'ordre d'autorisation de travail) D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail

Les attestations d'assurance garantissant la responsabilité civile professionnelle des constructeurs et les responsabilités biennale et décennale



e-Attestations est une solution logicielle

Elle permet à la personne publique de piloter la conformité des fournisseurs, **titulaires** de marchés publics ou des **sous-traitants** déclarés par les titulaires, **en matière de documents réglementaires** notamment de lutte contre le travail dissimulé :

L'interface *e-Attestations Fournisseur* offre aux fournisseurs une solution simple et **gratuite** de dépôt et de mise à jour de ses attestations obligatoires. Les données sont conservées en toute confidentialité dans un coffre-fort électronique sécurisé de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le lien d'accès pour s'inscrire sur cette plate-forme, **suite à l'enregistrement d'un titulaire ou d'un sous-traitant par la ville de Paris** est le suivant : <https://fournisseurs.e-attestations.com/>

NOTA : *la sous-traitance sera suivie sur la plate-forme que si elle dure dans le temps, c'est-à-dire sur la période du marché (en général 1 an, 2 ans) ou la durée du marché. En effet, la plate-forme se charge de relancer le sous-traitant tous les 6 mois pour la mise à jour des documents réglementaires. Une sous-traitance pour une **prestation ponctuelle** n'y sera donc pas enregistrer, les documents réglementaires en version papier sont suffisants.*

La sous-traitance (suite)

Le DC4 doit être modifié :

Quand les prestations sous-traitées diminuent ou augmentent ;

Quand l'entreprise titulaire change de sous-traitant ;

En fin de marché, si les prestations sous-traitées n'atteignent le montant initialement prévu.



Comment présenter une facture dématérialisée à la Ville de Paris



MAJ 18/09/2020

Direction des Finances et des Achats /
Service de Relations et Échanges Financiers

1

Rappel du contexte réglementaire



- ✓ Depuis le 1er janvier 2017, l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs sont dans l'obligation d'accepter toutes les factures électroniques pourvu qu'elles soient déposées suivant les modalités prévues par l'ordonnance du 26 juin 2014.
- ✓ Toutes les structures qui émettent des factures à l'encontre d'entités publiques doivent le faire de manière dématérialisée via le portail CHORUS PRO.
- ✓ Chorus Pro est une plateforme d'échange des factures dématérialisées mise en place par l'Etat pour répondre à l'obligation fixée par l'ordonnance du 26 juin 2014.
- ✓ Le gestion du portail et la gestion de chaque compte utilisateur est sous la responsabilité de l'AIFE . Pour toute question technique concernant le compte de votre société vous devez contacter:
 - ✓ L'assistance CLAUDIA via le portail: <https://chorus-pro.gouv.fr/>
 - ✓ La documentation disponible sur: <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr>

MAJ 18/09/2020

Direction des Finances et des Achats /
Service de Relations et Échanges Financiers

- ✓ L'indication d'un numéro d'engagement est toujours **obligatoire**.
 - Cela correspond au numéro qui vous a été transmis au moment de la commande de la prestation commençant par 45XXXXXXXX sur 10 chiffres
 - Dans le cas général, vous n'avez pas à utiliser le code service pour la collectivité parisienne
 - Dans certains cas **précis et rares**, qui vous ont été communiqués, des codes services sont à utiliser:
 - ❖ HONOMED: honoraires médicaux dans le cadre de la médecine statutaire avec la DRH
 - ❖ SALSA: Factures liées à l'hébergement des personnes âgées
 - ❖ SDAFE75: Factures d'urgences liées à l'application IODAS

- ✓ Il vous faut identifier la structure à utiliser, cela correspond au Siret de l'entité que vous souhaitez facturer, indiqué sur le bon de commande.
 - A partir de 2019, suite à la fusion du Département et de la Commune de Paris, vos factures adressées auparavant au Département ou au budget annexe du fossyoyage seront à adresser sur le structure Ville de Paris

Le dépôt d'une facture pour la Ville de Paris dans Chorus PRO

Les différents SIRET de la Ville de Paris



- ✓ Le Siret concerné par votre commande est celui indiqué sur votre bon de commande. En cas de doute, vous pouvez utiliser le Siret principal de la Ville de Paris :
 - **21750001600019.**

Structure Visée	Siret à Indiquer
Ville de Paris	21750001600019
Budget annexe de l'eau	21750001617708
Budget annexe de l'assainissement	21750001617666
Budget annexe des TAM	21750001615967
Budget annexe de l'Aide Social à l'Enfance	21750001629679

18/09/2020

Direction des Finances et des Achats
Service de Relations et Échanges Financiers

Le dépôt d'une facture pour la Ville de Paris dans Chorus PRO

Comment la Ville de Paris peut aider ses fournisseurs



- ✓ La Ville de Paris a mis à disposition de ses fournisseurs un service dédié pour les assister et répondre à toute question concernant la présentation et le traitement des factures

- ✓ Nous proposons à nos fournisseurs :
 - Une aide personnalisée pour le dépôt de factures sur le portail Chorus Pro ou tout autre renseignement concernant l'utilisation du portail Chorus Pro
 - Une aide personnalisée lors de l'inscription et de l'utilisation du Portail Fournisseur de la Ville de Paris
 - Des réponses au sujet des factures impayées ou partiellement payées
 - Une réponse aux demandes de lettrage ou de commissaire aux comptes
 - Une prise en charge des demandes concernant un nombre important des factures impayées

Comment nous contacter :

- Nous écrire pour faire de votre difficulté ou poser vos questions à l'adresse suivante :

dfa-servicefournisseurs@paris.fr

- Prendre un rendez vous sur Paris.fr ,dans l'espace fournisseurs :

<https://www.paris.fr/pages/vos-factures-et-leurs-suivis-4224>

05

Questions-réponses

Merci de votre attention !

Pour nous contacter : dfa-sara-par@paris.fr

Ressources utiles

<http://www.paris.fr/>

1-Demande de contact avec un acheteur de la Ville

<https://teleservices.paris.fr/sourcing/>

2- Création d'alerte mail sur Maximilien

<https://marches.maximilien.fr/>

3- La politique d'achat de la Ville de Paris

<https://www.paris.fr/pages/la-politique-d-achat-de-la-ville-de-paris-15989>

4- Bourse à la co/sous-traitance sur Maximilien

<http://www.maximilien.fr/>

5- Portail Paris Fournisseur réservé aux titulaires de nos marchés

<http://www.paris.fr/fournisseurs>

Temps d'échange réunion fournisseurs Académie du Climat

24 janvier 2022

1. Quand est-il possible d'accéder à ce marché ?

Le marché sera publié au printemps/été 2022, sur la plateforme Maximilien.

2. Il est fait mention des publics : 15-25 ? Plus rien pour les jeunes 9-15 ans ?

Sur la première période d'exécution du marché, on a reçu davantage de public de 9-15 ans et aujourd'hui on souhaite s'adresser à ces 15-25 ans. Mais on continuera à s'adresser aux 9-15 ans.

3. Savez-vous quel sera le contenu des lots ? Doit-on par exemple animer une formation sur la longueur ou peut-elle être ponctuelle ? Doit-on proposer une trajectoire de progression ou peut-on répéter le même atelier à destination de publics différents ?

Nous ne sommes pas capables de savoir comment ça va être construit. Les deux options restent possibles, soit des ateliers récurrents, soit des ateliers qui s'inscrivent dans une progression. Aujourd'hui c'est quelque chose qu'on ne sait pas vous dire puisque la structuration de notre offre à venir n'est pas encore complètement aboutie.

4. Pour le public de jeune adulte, connaissez-vous les contextes d'interventions ? S'agit-il de public « captif » ?

S'agissant du public 15-25 ans - Le public pourra être partagé – il pourra y avoir un public captif dans le sens où ça sera un public qui s'inscrira dans la fréquentation de plus longue durée et qui sera mobilisé par le biais de structures types lycées professionnels, types structures d'accompagnements. Mais il pourra s'agir également de public non captif qui vient pour des choses plus légères et moins récurrentes. Donc il n'est pas exclu qu'il y ait deux types de publics et des offres qui pourront être différentes.

5. Comment se procurer le justificatif sur la non-interdiction de soumissionner ?

Au moment de l'attribution du marché, nous allons vous envoyer un document qui reprend l'ensemble des documents que l'on attend et une attestation qu'il faudra remplir et signer (qui atteste que vous n'êtes pas dans une interdiction de soumissionner). Ces documents seront remis à l'attribution du marché.

6. Est-il possible de recevoir la présentation par courriel ?

Oui en aval de la présentation.

7. Est-ce que les sous-traitants peuvent être des micro- entrepreneurs ?

Oui tout à fait.

8. Le sous-traitant doit donc être identifié nommément dès la réponse à l'appel d'offre ?

Le sous-traitant peut être présenté au moment de la remise de l'offre comme il peut l'être en cours d'exécution du marché.

9. Quels sont les délais de traitement sur Chorus Pro ?

Le délai maximum de paiement est de 30 jours.

10. Est-ce qu'il sera possible de recevoir un document précis des offres afin de savoir si l'on s'inscrit ou non ?

Il faudra télécharger les pièces du marché. Tous les détails seront fournis dans le DCE – document de consultation des offres – Il sera disponible après la publication sur la plateforme Maximilien.

11. L'ensemble des lots sont mono-attributaires ?

Ils le sont aujourd'hui. Ils ne le seront pas obligatoirement demain.

12. Quand sera publiée l'offre ?

Printemps 2022 pour préparer la procédure et Printemps / été 2022 pour la consultation. Début des prestations prévu à l'hier 2022/2023.

13. Est-ce que lors du 1 er marché il y avait des prestations « hors les murs » sur des sites parisiens adaptés ?

Les prestations hors les murs sont aujourd'hui proposées par les médiateurs et sont internalisées. Ça sera plutôt du hors les murs pour les prestataires.

14. Est-ce que l'on peut vous faire des suggestions pour le contenu technique ?

Dans le cadre des ateliers oui. Avant la consultation non.

15. y-a-t-il des oraux de soutenance ?

Non

16. Quand va se terminer les ateliers pour la saison 2021/2022 ?

Entre la rentrée et l'automne prochain.

17. Serait-il possible d'avoir la liste et les contacts des participants à cette réunion en vue de la constitution de groupements ?

Les supports vont être transmis. Mais pas la liste des participants. Mais on vous invite à vous rencontrer (si vous voulez réaliser des groupements).

18. Jusqu'à quand y aurait-il des interventions sur le 1 er marché ? Juin ?

Il y aura des interventions sur le 1 er marché jusqu'au terme du 1^{er} marché c'est-à-dire 12 mois après sa notification.

19. Pour la commande des ateliers, j'ai appris que le nombre était illimité pour le marché en cours, est-ce que ce sera pareil pour le nouveau marché ?

Le premier marché était un accord cadre sans minimum et sans maximum. Pour le nouveau marché nous ne savons pas comment il va être calibré. Depuis le 1er janvier de cette année nous sommes dans l'obligation de mettre un montant maximum sur tous les marchés donc il y aura un montant maximum à ne pas dépasser pour une période donnée.

20. Concernant la répartition : par public plutôt que par thématique ? et il y aura donc moins de lots ?

Il est possible qu'il y ait moins de lots. C'est une possibilité.

21. Allez-vous repenser les parcours thématiques ?

Ce n'est pas exclu.

22. Est-ce qu'il y aura des lots pour organiser des événements ponctuels, festivals, conférences, voire des formations ou bien est-ce que cela ne concernera que des ateliers récurrents ?

Cela concernera des ateliers récurrents ou pas. A priori il n'y aura pas de lot pour organiser de l'événement ponctuel. Pour l'évènementiel il y a un marché spécifique. Ce n'est pas de l'offre grand public (pour scolaire – périscolaire – jeunes adultes).

23. Pour la diffusion des marchés, est ce que nous pourrions être alertés par email lors de sa publication ? Les alertes sur Maximilien ne sont pas très fiables si elles sont mal paramétrées.

On ne pourra pas vous alerter par courriel. Il faudra voir avec Maximilien (pour bien paramétrer et pour prendre connaissance de la publication de la procédure). On peut filtrer par la ville. Le code CPV semble la meilleure solution. Code CPV : 92000000-1 Services récréatifs, culturels et sportifs (code de l'ancienne consultation).

24. Quel lot n'a pas été attribué ?

Probablement le lot 9 (espace café). C'était un lot infructueux car il n'y avait pas eu de candidat.

25. Est-ce que les lots ont tous été attribués à des associations ?

Oui, sauf un lot qui a été attribué à une entreprise.

26. Lequel des groupements est le plus utilisé ?

Il y a le groupement conjoint et le groupement solidaire. Pour ce type de marché, il est plus fréquent d'avoir des groupements conjoints c'est-à-dire où chaque cotraitant aura la responsabilité uniquement de sa partie. En cas de défaillance de l'un des membres du groupement, celui qui reste peut être amené à exécuter le reste des prestations en groupement solidaire.

27. Est-ce que dans le 1er marché il y a eu des lots agriculture urbaine ? Si oui, sur quels supports ?

Non.

28. Est-ce que seules les écoles parisiennes peuvent accéder aux activités de l'Académie du Climat ? Les écoles des autres départements d'Île-de-France peuvent-elles bénéficier de ces prestations ?

Ce n'est pas réservé qu'au seul territoire parisien.